CHSCT

guide d'auto-évaluation

PROMOUVOIR LE RÔLE DES CHSCT *dans les établissements est une priorité du plan régional santé au travail (PRST) de Midi-Pyrénées. Dans ce cadre, un groupe de travail pluridisciplinaire s'est constitué, regroupant des partenaires sociaux, des préventeurs institutionnels, des experts consultants, des organismes de formation CHSCT et des représentants de l'administration du travail. Il a élaboré ce guide d'auto-évaluation pour vous aider à vous interroger sur le fonctionnement de votre CHSCT et à détecter les écarts éventuels entre ce que l'on attend de cette instance et la réalité.*

Chaque entreprise, par son domaine d'activité, son organisation et ses contraintes, est unique. Ce document ne prétend pas définir une « norme standard ». Il vise simplement à vous faire identifier ce qui doit être amélioré ou modifié dans votre fonctionnement pour atteindre les objectifs de prévention santé et sécurité, propres à tout CHSCT. Des organismes peuvent vous accompagner dans cette démarche (voir au dos de la plaquette).

Mode d'emploi : *le guide présente un ensemble de questions regroupées par thème. Toute réponse négative doit vous alerter sur une piste d'amélioration possible.*

Important : *cet outil est destiné à un usage strictement interne.*

Fonctionnement

	oui	non
Le CHSCT se réunit-il au moins une fois par trimestre ?	☐	☐
Le CHSCT a-t-il utilisé la possibilité de procéder à une réunion exceptionnelle devant une problématique particulière ?	☐	☐
Le CHSCT a-t-il établi un règlement intérieur de fonctionnement ?	☐	☐
Le CHSCT est-il systématiquement informé, puis consulté, sur un projet important modifiant les conditions de travail (avec un délai raisonnable d'étude et de réflexion) ?	☐	☐
Dans le cas d'une consultation pour laquelle le CHSCT n'était pas en mesure de donner son avis, a-t-il eu recours à une demande d'expertise (agréée ou non) pour éclairer sa décision ?	☐	☐
Le CHSCT s'est-il donné les moyens d'avoir des informations auprès du comité d'entreprise ou des délégués du personnel ?	☐	☐
Le CHSCT actuel a-t-il pris connaissance des démarches et recherches des précédents membres du CHSCT ?	☐	☐
	oui	non

Fonctionnement

	oui	non
Les délégués du CHSCT utilisent-ils les crédits d'heures pour mener leur mission ?	☐	☐
Les sujets développés lors de la réunion plénière sont-ils présentés alternativement par le secrétaire et par le président ?	☐	☐
L'ordre du jour est-il établi par le secrétaire et le président ?	☐	☐
Le secrétaire établit-il le procès verbal de réunion plénière ?	☐	☐

oui non

Fonctionnement

Les modalités pratiques

	oui	non
Le CHSCT dispose-t-il d'un bureau pour y mener des réunions et des recherches ?	☐	☐
Le CHSCT dispose-t-il d'une ligne téléphonique vers l'extérieur ?	☐	☐
Le CHSCT dispose-t-il d'une connexion internet pour accès à des sites comme l'INRS, l'Anact, l'OPPBTP, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité du travail, etc. ?	☐	☐
Le CHSCT dispose-t-il de moyens de communication auprès des salariés (par exemple un site intranet) ?	☐	☐
Le CHSCT dispose-t-il d'appareils d'enregistrement pour analyser les postes de travail (par exemple un appareil photo numérique) ?	☐	☐
Le CHSCT dispose-t-il d'un ordinateur pour rédiger les documents (procès verbaux) ?	☐	☐
Si les délégués ne savaient pas utiliser ce matériel, la direction a-t-elle nommé quelqu'un pour réaliser ces documents ?	☐	☐
	oui	non

Formation

	oui	non
Les membres du CHSCT ont-ils suivi une formation spécifique nécessaire à l'exercice de leurs missions ?	☐	☐
Cette formation a-t-elle été renouvelée au bout de 4 ans de mandat ?	☐	☐
Le président a-t-il suivi une formation ?	☐	☐

oui non

Enquêtes

Après accident du travail, maladie professionnelle ou à caractère professionnel

	oui	non
Les membres du CHSCT sont-ils informés de la survenance d'un accident, d'une maladie professionnelle ou risque grave ?	☐	☐
Font-ils systématiquement des enquêtes ?	☐	☐
Rencontrent-ils les sauveteurs secouristes du travail qui ont été sollicités ?	☐	☐
Ont-ils une méthodologie pratique pour mener ces enquêtes (personnes désignées en fonction des sites, des horaires, interviews à chaud, rencontres avec les témoins sur site puis lors d'une réunion, prise de photos, enregistrement des faits et retranscription dans le rapport d'enquête, etc.) ?	☐	☐

oui non

Veille à la réglementation

Le CHSCT procède-t-il :	oui	non
à la consultation des documents de vérifications périodiques obligatoires (machines, appareils de pression de vapeur, ponts roulants, portails automatiques, etc.) ?	☐	☐
à la consultation du registre d'accidents bénins ?	☐	☐
à la vérification sur site des consignes et recommandations ?	☐	☐
au contrôle lors d'une intervention d'une entreprise extérieure ?	☐	☐

oui non

L'organisation du CHSCT

Le CHSCT a-t-il défini les missions confiées aux différents membres ?

Exemples de missions et désignation du référent

	oui	non
Communication à l'ensemble du personnel des missions du CHSCT, des noms et disponibilités des membres du CHSCT (par intranet, affichage, lettre contact, etc.) ?	☐	☐
Enquêtes accident ou maladie professionnelle ?	☐	☐
Conduite des entretiens complémentaires aux analyses et transcription des résultats ?	☐	☐
Étude pour donner un avis sur l'emploi des accidentés du travail ou des handicapés ?	☐	☐
Harmonisation des travaux engagés par les différents membres ?	☐	☐
Mutualisation des connaissances risques professionnels de l'établissement ?	☐	☐
Planification des analyses des postes de travail, conduite de ces analyses et transcription des résultats pour présentation en réunion plénière ?	☐	☐
	oui	non

L'organisation du CHSCT

	oui	non
Le CHSCT a-t-il défini les missions confiées aux différents membres ?		
Exemples de missions et désignation du référent		
Organisation des réunions de travail en sous-groupe par thématique (TMS, bruit, travail en hauteur, etc.) ?	☐	☐
Relation directe avec le médecin du travail et, quand elle existe, l'infirmerie, pour recueillir des informations ?	☐	☐
Organisation des réunions préparatoires à la réunion plénière et planification des points à évoquer ?	☐	☐
Mise en place d'une permanence CHSCT à heures et site fixes ?	☐	☐
Recueil des informations, prise en compte des points de vue de chaque salarié pour construire une politique de prévention de santé et sécurité, par des entretiens, des questionnaires, des espaces de communication ?	☐	☐
	oui	non

L'organisation du CHSCT

Le CHSCT s'est-il doté d'une organisation particulière ? *Exemples*	oui	non
Organisation des groupes de travail animés par les délégués CHSCT, pour donner un avis sur un projet important qui modifie les conditions de travail ?	☐	☐
Consultation des différents supports existants pour proposer des réflexions et solutions (par exemple : Travail et Sécurité, Travail et Management, sites de l'INRS, l'Anact, le ministère du Travail, l'IRSST, etc.) ?	☐	☐
Organisation des visites périodiques sur les sites de travail (y compris le travail de nuit) ?	☐	☐
Ouverture systématique par un délégué CHSCT des actions de formation et recyclage de sauveteurs secouristes du travail, PRAP, Caces, habilitation électrique, mise en place d'échafaudage, etc. ?	☐	☐
Proposition à la direction, si nécessaire, d'une mission de recherche complémentaire (par exemple rencontre avec un CHSCT d'un autre établissement déjà confronté à la même problématique pour modification d'un process, achat de nouveaux logiciels de travail, etc.) ?	☐	☐
	oui	non

Les outils du CHSCT

Le CHSCT s'est-il doté des outils du suivi des indicateurs pour ajuster sa mission :	oui	non
le registre des accidents bénins ?	☐	☐
l'évolution des taux de fréquence, taux de gravité, indice de fréquence, indice de gravité (définitions page 14) et comparaison avec les entreprises du même secteur d'activité ?	☐	☐
le taux d'absentéisme (en particulier par service) ?	☐	☐
le suivi du « présentéisme », en particulier pour les cadres ?	☐	☐
le nombre de restriction d'aptitude ?	☐	☐
le nombre de visites à l'infirmerie (quand elle existe) pour des problèmes liés aux risques psychosociaux ?	☐	☐
le nombre d'incidents sans accident (mais qui auraient pu entraîner des conséquences graves) ?	☐	☐
	oui	non

Consultation du CHSCT

Le CHSCT a-t-il pu émettre un avis sur :

	oui	non
l'analyse du rapport annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ?	☐	☐
l'analyse du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ?	☐	☐
l'analyse de la fiche entreprise du médecin du travail ?	☐	☐
l'analyse du document unique d'évaluation des risques ?	☐	☐
la campagne de mesure de bruit, de vibrations ?	☐	☐
le contenu des formations à la sécurité ?	☐	☐
tout document de sa compétence (lié à l'hygiène et la sécurité, procédures, règlement intérieur, etc.) ?	☐	☐
	oui	non

Taux de fréquence :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 24 h}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 10^6$$

Taux de gravité :

$$\frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 10^3$$

Indice de fréquence :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 24 h}}{\text{Nombre de salariés}} \times 10^3$$

Indice de gravité :

$$\frac{\text{Somme des taux d'incapacité permanente}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 10^6$$

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

MIDACT
Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Guide élaboré dans le cadre du Plan régional santé travail, groupe n° 9, par :

Carsat	Guy Hourriez
CFTC	Thierry Hubert
CGT	Jean-Pierre Lefloch
DIRECCTE	Marianne Dupront
	Martine Bélie
MSA	Maurice Roussillon
SST	Richard Sobraquès
Consultants	Sandra Fastré
	Laurence Guggenheim
	Bernard Michez

Réalisation Carsat Midi-Pyrénées - LIV9.1012